Conditions de participation GLORIA MultiBrush XL „Kit d'accessoires gratuit“

La société GLORIA Haus- und Gartengeräte GmbH, Därmannsbusch 7, 58456 Witten (ci-après dénommée « GLORIA ») propose aux consommateurs finaux (particuliers) qui remplissent les conditions définies dans les présentes conditions de participation, lors de l'achat d'un MultiBrush 230V XL entre le 01/03/2026 et le 30/09/2026 (ci-après dénommée « période promotionnelle ») le choix entre deux « kits d'accessoires gratuits » différents (ci-après dénommés « prime »). Ces kits se composent d'une brosse à joints en fil d'acier, d'une brosse à joints en nylon et de 2 rouleaux aérateurs de gazon pour l'un, et d'une brosse à joints en fil d'acier, d'une brosse à joints en nylon et de 2 brosses en bois pour l'autre. La prime sera envoyée directement au client final.

1. Droit de participation

Seuls les clients finaux privés (personnes physiques/privées) âgés de 18 ans révolus au moment de l'achat et résidant en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, en Belgique ou aux Pays-Bas sont autorisés à participer à la promotion.

GLORIA se réserve le droit d'exclure de la participation toute personne dont il est prouvé qu'elle a commis un abus intentionnel ou par négligence dans le cadre de la promotion. Ces personnes n'ont pas droit à la prime offerte. C'est notamment le cas lorsqu'une personne fournit des informations inexactes ou trompeuses à GLORIA ou retourne l'appareil intentionnellement après avoir bénéficié de la prime. Dans ce cas, tous les droits liés à la promotion sont annulés. GLORIA se réserve expressément le droit d'engager d'autres poursuites judiciaires dans ce cas.

GLORIA se réserve le droit de demander et de consulter les preuves d'achat originales, ainsi que de vérifier la conformité de toutes les inscriptions et tous les envois avec les conditions de la promotion et, le cas échéant, de demander les preuves manquantes.

2. Produits en promotion

GLORIA rembourse la prime aux personnes autorisées à participer conformément aux présentes conditions de participation.

La prime n'est accordée qu'à l'achat d'une MultiBrush 230V XL (réf. 000298.0200 ; code EAN 40046436057894) neuve.

La prime n'est accordée qu'une seule fois par produit promotionnel acheté et enregistré.

3. Revendeurs agréés

La prime ne sera versée que si la personne éligible achète un ou plusieurs produits promotionnels auprès d'un revendeur agréé (en magasin ou en ligne) pendant la période promotionnelle. Les revendeurs agréés sont toutes les entreprises commerciales dont le siège social est situé en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, en Belgique ou aux Pays-Bas.

4. Utilisation de la prime

Toute personne éligible doit s'inscrire pour bénéficier de la prime et fournir les justificatifs suivants (ci-après dénommés « conditions d'éligibilité ») :

(1) La personne autorisée à participer doit s'inscrire entre le 01/03/2026 et le 30/09/2026 sur le site « https://www.gloriagarten.de/fr/mbxl-set» en fournissant des informations complètes et exactes (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, date d'achat, nom du revendeur et coordonnées bancaires). Si les données fournies sont erronées, GLORIA n'est pas tenue de déterminer les données correctes. Les inconvénients résultant de la fourniture de données erronées sont à la charge de la personne autorisée à participer.

(2) Lors de l'inscription, la personne autorisée à participer doit prouver à GLORIA qu'elle a acheté les produits promotionnels auprès d'un revendeur agréé pendant la période promotionnelle en téléchargeant sur «https://www.gloriagarten.de/fr/mbxl-set». Les tickets de caisse ou les factures complètes d'un revendeur agréé peuvent être téléchargés lors de l'inscription, à condition que la date d'achat soit au plus tard le 30/09/2026. Ceux-ci doivent clairement indiquer l'achat de tous les produits promotionnels revendiqués par la personne autorisée à participer. Seuls les tickets de caisse ou les factures complètes sont acceptés comme justificatifs. Les bons de livraison, confirmations de commande, reçus ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. Un seul ticket de caisse ou une seule facture peut être téléchargé par inscription. Si d'autres tickets de caisse ou factures doivent être téléchargés, de nouvelles inscriptions sont nécessaires.

Les justificatifs relatifs aux conditions d'éligibilité décrits aux points 1 et 2 ci-dessus peuvent être soumis exclusivement sur le site «https://www.gloriagarten.de/fr/mbxl-set». Les documents envoyés par courrier postal, fax ou e-mail ne seront pas pris en compte dans le cadre de cette offre et ne pourront pas être renvoyés.

Le droit à la prime n'est pas acquis si les conditions d'éligibilité susmentionnées ne sont pas remplies. Cela inclut notamment les cas où les délais fixés dans les présentes conditions de participation ne sont pas respectés (par exemple, si l'enregistrement n'a pas été effectué ou n'a pas été effectué dans son intégralité au cours de l'année 2026 ou si aucun produit promotionnel n'a été acheté pendant la période promotionnelle).

La promotion MultiBrush 230V XL n'est pas cumulable avec d'autres promotions et programmes de fidélité incluant les produits promotionnels mentionnés (y compris les promotions et programmes de fidélité qui ne sont pas organisés par GLORIA GmbH).

5. Contrôle et versement de la prime

Dans un délai de 4 semaines après réception complète des justificatifs relatifs aux conditions d'éligibilité mentionnées au point 4 ci-dessus, GLORIA vérifiera si les « conditions d'éligibilité » définies dans les présentes conditions de participation sont remplies. Si tel est le cas, la prime sera soit versée, soit envoyée en euros par virement bancaire standard de l'UE sur le compte indiqué par la personne autorisée à participer, soit envoyée à l'adresse indiquée. En cas d'erreurs dans les coordonnées bancaires indiquées par la personne autorisée à participer, il n'y a pas de droit à un nouveau virement. Tout paiement de la remise en espèces ou par tout autre moyen, ainsi que sur un compte en dehors de la zone SEPA, est exclu.

La prime ne peut être versée que si le droit de rétractation/de retour n'a pas déjà été exercé auprès du revendeur pour le produit promotionnel enregistré à cet effet.

En cas de retour du ou des produits concernés par la promotion et de remboursement du prix d'achat, la prime déjà versée doit également être remboursée à GLORIA. Cela s'applique également aux articles déjà expédiés. GLORIA se réserve expressément le droit de faire valoir ses droits à cet égard par voie judiciaire.

–

6. Réserve expresse de révocation

GLORIA se réserve expressément le droit de révoquer cette promotion à tout moment par voie d'annonce publique.

7. Remarques relatives à la protection des données

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données (RGPD), nous souhaitons vous informer sur le traitement de vos données à caractère personnel fournies dans le cadre de cette campagne.

1. Le responsable du traitement est la société GLORIA Haus- und Gartengeräte GmbH, Därmannsbusch 7, 58456 Witten, service@gloria-garten.com
2. La base juridique du traitement de vos données à caractère personnel est l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD. Le traitement des données a pour seule finalité la mise en œuvre de la promotion. Dans le cadre de la promotion, les données à caractère personnel suivantes vous concernant sont collectées : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, informations sur le titulaire du compte, IBAN et indication que vous êtes âgé de plus de 18 ans (informations obligatoires). Vous trouverez de plus amples détails et des dispositions complémentaires relatives à la mise en œuvre de telles promotions dans la section « 11. Traitement des commandes en ligne / Boutique » de notre politique de confidentialité.
3. Seuls les collaborateurs du service marketing de GLORIA Haus- und Gartengeräte GmbH ainsi que les sous-traitants chargés du traitement de la promotion qui en ont besoin pour accomplir leurs tâches ont accès aux données. Au-delà, les données ne sont transmises à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre du traitement de la promotion ou prescrit par la loi.
4. Vos données sont conservées pendant la durée de la promotion et de l'inscription, sauf si des dispositions légales en matière de conservation s'y opposent.
5. Si vous décidez également de vous abonner à notre newsletter, nous utilisons également l'adresse e-mail que vous avez fournie pour vous envoyer un e-mail de confirmation de votre abonnement à la newsletter. Vous trouverez des détails et des dispositions complémentaires concernant notre newsletter dans l'e-mail de confirmation et dans la section « 8. Newsletter » de notre politique de confidentialité. Votre décision de vous abonner à la newsletter n'a aucune incidence sur votre participation à la promotion.
6. Vous trouverez de plus amples informations sur nous et sur le traitement de vos données personnelles, en particulier en ce qui concerne vos droits, dans notre politique de confidentialité.

8. Responsabilité générale

(1) En cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, quel qu'en soit le motif juridique, GLORIA est responsable conformément aux dispositions légales.

(2) En cas de négligence simple, GLORIA n'est responsable que des dommages résultant de la violation d'une obligation contractuelle essentielle, c'est-à-dire uniquement en cas de violation d'une obligation dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et au respect de laquelle le client se fie et peut se fier

régulièrement. Dans ce cas, la responsabilité est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat au moment de la conclusion du contrat.

(3) La responsabilité personnelle des représentants légaux et des auxiliaires d'exécution de GLORIA pour les dommages causés par leur négligence simple est également limitée dans la mesure décrite au paragraphe 8 (2).

(4) La responsabilité de GLORIA en cas de dissimulation frauduleuse d'un défaut, de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement et en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits reste inchangée. Les limitations de responsabilité prévues aux paragraphes 8 (2) et 8 (3) ne s'appliquent pas non plus en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé.

9. Limitation de responsabilité pour les pertes de données

GLORIA décline toute responsabilité pour les pertes de données dues à des raisons techniques dans le cadre de la transmission des données après leur saisie sur «https://www.gloriagarten.de/fr/mbxl-set», dans la mesure où la perte de données n'est pas due à une négligence grave ou à une violation intentionnelle des obligations de GLORIA, d'un représentant légal ou d'un auxiliaire d'exécution de GLORIA.

10. Organisateur

L'organisateur de cette opération est

- pour l'Allemagne : GLORIA Haus- und Gartengeräte GmbH, Därmannsbusch 7, 58456 Witten

11. Autres

Tout recours juridique est exclu.

12. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient totalement ou partiellement invalides, cela n'affecterait en rien la validité des autres dispositions des présentes conditions de participation.